N° 3209 — 9e Année — CINQ CENTIMES — Mardi 30 Mars 1897

RÉDACTION & ADMINISTRATION:
OUBAIN, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

LA VEILLE DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS. . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 16.

Téléphone

Les actionnaires de la Société du **PROGRÈS DU NORD, Eugène Dugardin et Cie**, *sont informés que, par décision de l'Assemblée Générale, un dividende de 18 francs (Impôt déduit) sera payé à la Caisse du Journal, à partir du Jeudi 1er Avril, aux actions de capital libérées de 375 francs, en échange du coupon n° 4.*

Chronique de la Semaine

Voici l'affaire du Panama qui ressuscite, à la grande joie du parti réactionnaire qui pense bien qu'en remuant encore le bourbier, le régime parlementaire en recevra de nouveau les éclaboussures.

Ce qui n'y a toutefois de particulier dans l'affaire actuelle, c'est que les déclarations d'un condamné de droit commun, frappé sévèrement par la justice française, sont suffisantes aujourd'hui pour entacher la réputation de droiture et de probité d'hommes, à qui le corps électoral avait manifesté à diverses reprises, sa confiance.

Arton, qui s'est tant moqué du gouvernement et des tribunaux pendant des années, est-il donc devenu soudainement un oracle ou la parole de qui on peut avoir la foi la plus absolue?

On comprendra qu'il est bien étrange de faire tant de cas des déclarations d'un homme dont aucun tribunal ne consentirait à recevoir le serment.

Il a un carnet, à ce qu'il paraît, et sur ce carnet sont inscrites des sommes suivies de noms quelconques indiquant les personnalités à qui elles ont été versées.

Arton déclare à ce sujet avoir dépensé plus de deux millions pour subventionner des parlementaires.

Et il a appuyé sa déclaration de l'autorité de sa comptabilité occulte. Reste à savoir ce que vaut celle-ci.

Rien, du reste, ne prouve encore la véracité des déclarations d'Arton, et la commission des poursuites qui réclame les pièces du dossier justifiant l'intervention judiciaire ouverte contre certains membres du parlement, fait preuve en agissant ainsi, de beaucoup de bon sens et d'esprit d'équité.

Après l'examen de ces documents, la commission appréciera la valeur des raisons qui ont motivé la mise en accusation (le terme est peut-être excessif, mais au point de vue de sa portée morale, il est exact) d'si réellement des députés ou sénateurs ont vraiment leur voix à la Compagnie du Panama, il est de toute justice qu'ils soient poursuivis et sévèrement punis.

Mais, nous le répétons, nous n'en sommes pas encore à cette phase de la révélation indiscutable.

Pour l'instant, les preuves sont dans l'ombre. Arton seul accuse mais peut-être peut-on penser que tant vaut l'homme, tant vaut l'accusation.

C'est du reste, ce que la suite de cette attristante aventure nous apprendra.

* *

Il y a toutefois un fait de nature à frapper les esprits.

La garde des sceaux a demandé hier à poursuivre trois députés et un sénateur. Le total des sommes représentées par cette première charrette s'élève à 33 mille francs environ.

Trente-trois mille francs sur deux millions 1/2!

C'est maigre.

Où donc est allée la grosse fraction?

Si le carnet d'Arton a tant d'éloquence, s'il justifie comme il le prétend, l'emploi de deux millions et indique avec tant de précision les noms des parlementaires subventionnés, comment se trouve-t-il simplement quatre personnes sur la sellette?

Le gouvernement s'est embarqué sur une pente bien glissante. S'il était, comme il le dit et comme nous voulons le croire, à faire la lumière, *toute la lumière* sur cette vieille affaire du Panama, il est hors de doute que le crédit accordé à la comptabilité d'Arton ne doit point se limiter à quatre noms.

Il n'y a pas de raison pour n'en pas avoir pris 4, puisqu'il n'était que des présomptions contre les incriminés choisis dans le tas.

Camille Pelletan qui ne manque pas d'esprit disait hier en parlant des trois députés accusés:

— « Le gouvernement offre au public du trois pour cent, le taux paraît faible. »

On assure pourtant que ce chiffre s'additionnera de quelques unités, mais pour l'instant, on a mis tout à la méthode des petits paquets.

Attendons la suite.

* *

Il n'en est pas moins vrai que cette fantasmagorique histoire énerve l'opinion et rend tous les députés suspects.

Ce n'est certes pas cette résurrection de l'affaire du Panama qui fera grand bien à la République et au régime parlementaire.

Enfin, le vin est tiré, il faut le boire et pendant qu'on y est, il est absolument nécessaire que l'on vide la coupe une bonne fois et qu'on n'en parle plus.

* *

Nous recevons de Constantinople l'amusante détails sur la sortie de la flotte turque qui, accrée depuis quinze ans dans la Corne d'or, a essayé ces jours derniers de prendre la mer.

La chose n'a pas été sans accroc.

Le premier jour, départ d'un croiseur, d'un torpilleur de haute mer et de petits torpilleurs.

Le soir, le même l'ordre de ne pas laisser ces navires en rade de la capitale.

Abd-ul-Hamid qui craint fort de voir la marine — comme cela s'est produit à la chute d'Abd-ul-Azys — tourner ses canons contre lui, a fait partir ces bateaux précipitamment sans munitions de guerre à bord, sans faire au moins essai de machines et sans tenter au préalable quelques évolutions élémentaires.

On n'a pas même vérifié les coques, malgré le souvenir fâcheux de ce cuirassé turc qui, il y a moins d'un an, partit pour découvrir l'île de Crète et revint bredouille après un mois de navigation à tâtons, à travers l'archipel.

Le deuxième jour, le Sultan fit sortir du port quelques vieux sabots rouillés, immenses bacs à moules qui vont bien manquer à la population à qui leurs eaux fournissent abondamment ce genre de mollusques.

Enfin le troisième jour, départ du grand cuirassé l'*Hamidié*, vaisseau amiral (type 1866), qui, dans une évolution tout à fait remarquable, aborda le pont de Carakeuy, qu'il endommagea sur une large surface.

Le pont faillit se disloquer et le vaisseau amiral briser son hélice.

A bord, tout le monde criait. La foule qui assistait du pont à cette brillante manœuvre se bouscula et s'enfuit en poussant des cris d'effroi. En un instant la panique était dans Galata où toutes les boutiques fermaient.

On croyait à des nouveaux massacres.

En résumé toutes ces sorties de navires, nous écrit notre distingué correspondant, ont été burlesques. Les nouvelles coquinaient à l'est, d'autres au sud, évoluant au petit bonheur.

Les officiers des stationnaires français, anglais et russes qui assistaient à ce spectacle comique s'en tenaient les côtes.

Il convient d'ajouter que la fraction d'escadre qui a pu sortir du port de Constantinople, s'est arrêtée après quelques heures de navigation, à Gallipoli, dans le détroit des Dardanelles.

On n'est pas très certain qu'elle pourra aller plus loin.

* *

A l'heure où nous écrivons cette chronique, la mi-carême bat son plein.

Les confettis et les serpentins se disputent le domaine de la rue et de toute part, montent par fusée, les joyeux éclats de rire appuyant les lazzis et les refrains de circonstances.

C'est le dernier jour de folle gaîté de l'année car, demain, nous rentrons dans le carême et les clocloches d'aujourd'hui qui, dans les bals de la nuit, vont, selon l'image pittoresque de Valles, lancer leurs pieds à droite et à gauche, comme s'ils en étaient dégoûtés, apprendront l'attitude grave et résignée d'hommes à qui les bombances vont être interdites jusqu'à Pâques.

Ils auront même le droit, modifiant un peu la formule des trappistes, de s'incliner tristement en disant:

— Frère, il faut maigrir!

Il est toutefois heureux que tout le monde ne soit pas réduit à la pénible nécessité du hareng et des épinards.

Il est, Dieu merci, avec le ciel des accommodements et pour qui sait payer, la dispense est de droit.

Elle l'est également pour les parpaillots qui ne paient pas et nous en connaissons pas mal de cette catégorie.

Mais, qu'avez-vous? Tout le monde ne se connaît pas aux saintes lois de l'Eglise et nous nous souvenons même, à ce propos, de la réponse scandaleuse que fit un jour au curé de sa paroisse, un intrus dont nous rougirons d'écrire le nom.

Le prêtre lui disait:

— Si vous voulez faire votre [illegible] en carême, vous astreindre à certaines périodes de jeûne, chasser de votre table les viandes rouges et les vieilles de lance. Plus de truffes! plus de pommard! plus de champagne! plus de...

— Excusez, mon père, interrompit l'autre, mais j'aime mieux crever tout de suite, que de vivre en état de grâce avec un pareil régime.

Nota. — Nous sommes encore en période de carnaval pour quelques heures; ce seri notre excuse d'avoir relaté un propos aussi irrévérencieux.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC

A MADAGASCAR

L'exil de Ranavalo

Une proclamation du général Gallieni

Voici, d'après le *Temps*, la proclamation adressée au peuple d'Emyrne par le général Gallieni, après la déposition de la reine Ranavalo:

AU PEUPLE D'EMYRNE

Depuis que le gouvernement de la République a déclaré Madagascar colonie française, la royauté est devenue inutile en Emyrne. J'ai donc invité la reine à résigner ses fonctions et, sur sa demande, je l'ai autorisée à se rendre à l'île de la Réunion, où elle recevra l'hospitalité la plus large des autorités françaises.

Ces quelques mots qui viennent de s'écouler sont ont montré ce que veulent dire ces mots: *Madagascar, colonie française*. Ils signifient: La France est disposée à faire de nouveaux à Madagascar et elle n'entend partager sa souveraineté avec personne. Elle seule est maîtresse dans cette contrée. Ils signifient aussi: *La France veut apporter à civilisation* ou s'efforcera d'introduire parmi vous les principes qui la régissent elle-même, c'est-à-dire la justice, la paix et l'égalité pour tous.

Déjà vous avez pu constater que ces promesses n'étaient pas vaines: l'esclavage a été aboli et les esclaves sont devenus les égaux de leurs anciens maîtres; un système d'impôts plus équitable, pesant également sur tous, a été établi; chacun a été déclaré libre d'exercer et de pratiquer sa religion comme il lui convient; de nombreuses écoles ont été créées, écoles primaires, écoles professionnelles, école de médecine, école normale, pour donner à tous le moyen de jouer un rôle, simplement par leurs efforts et leur travail, aux plus hautes situations dans la colonie; des récompenses, des propriétés ont été données à ceux d'entre eux qui se sont distingués dans la lutte contre les insurgés, ou à leurs familles, tandis que leurs complices, quel que fut leur rang, ont été impitoyablement punis.

Après avoir retracé l'œuvre de pacification entreprise par la France pour le bien des Malgaches, le général leur conseille de prendre exemple sur les représentants de la France, résidents, officiers, missionnaires ou colons, qui les mettront en garde contre les *bruits mensongers*, et conclut ainsi:

Aux Malgaches, que travailleront en paix et seront des sujets fidèles et obéissants de la France, je ne cesserai de donner des marques de ma bienveillance; aux autres, aux rebelles, aux inconstants, à quelque rang qu'ils appartiennent, je ne me lasserai pas d'appliquer les châtiments les plus sévères, et vous sobtient les poursuivrai jusque dans leur repaires les plus cachés.

Je termine. Ecoutez mes paroles. Depuis cinq mois que je suis avec vous, vous m'avez vu à l'œuvre, vous savez que ce que dis, je le fais.

Tananarive, 26 février 1896.

Le résident général,
GALLIENI.

LES RÉVÉLATIONS D'ARTON

Les demandes de poursuites

La clef du greffier

L'*Intransigeant* affirme que la clef du greffier — M. Barthélemé, qui habite place Henri IV à Charenton — n'était pas nécessaire pour communiquer les dossiers à la commission puisque ceux-ci ne sont plus entre les mains du parquet.

Avant-hier soir, ils ont été transportés dans le fiacre 11429, par MM. Atthalin, procureur de la République, Le Poittevin, juge d'instruction et Léauté, substitut, au ministère de la justice, place Vendôme.

D'autre part l'*Echo de Paris*, journal modéré, déclare que M. Barthélemé, greffier de M. Le Poittevin, était à dix heures du soir, à deux pas du Palais-Bourbon, attendant dans un coin retiré la fin de la séance.

Notre confrère affirme encore que M. Le Poittevin et son greffier ont quitté le Palais de Justice quelques minutes avant huit heures.

« Or la garde des sceaux est sorti du bureau de la commission des poursuites avant six heures, promettant qu'il allait faire demander immédiatement les dossiers à M. Le Poittevin. »

« Un envoyé de M. Darlan est en effet arrivé au Palais à sept heures, s'est entretenu avec le juge d'instruction alors *que le greffier était encore là*, et c'est après cette visite que M. le Poittevin a quitté son cabinet en compagnie de son greffier *qui a emporté la clef*.

Au domicile du greffier

Un rédacteur de la *Patrie* s'est rendu au domicile du greffier, rue Ramon.

La, dit notre confrère, deux enfants viennent nous ouvrir.

— M. Berthelomier?

— Papa est à Paris, il travaille, mais maman est là.

Et tandis que les enfants de M. Berthelomier nous introduisent, Mme Berthelomier est déjà vers nous.

— Monsieur Berthelomier est sans doute à Paris?

— Oui, monsieur. Contrairement à son habitude, il ne pourra passer son dimanche ici. Il a beaucoup d'occupations en ce moment.

— Nous le savons. Mais il n'a pas été rappelé tout exprès ce matin de Paris? Quand il est rentré hier soir, il savait [illegible] revenir ce matin?

— Sans doute.

— Et M. Berthelomier ne vous a pas dit avoir confié la clé du coffre-fort?

Mme Berthelomier ne nous laisse pas même achever notre question.

— La clé du coffre-fort?

— Oui, du coffre où M. Le Poittevin serre le dossier dont on parle tant.

— Non, monsieur. D'ailleurs, ce serait par imprudence.

— C'est ainsi que nous l'entendons. Mais permettez-moi de vous demander si, hier soir, au moment de se coucher, à l'heure où, en tête à tête avec son mari, vous vous confiez les projets, M. Berthelomier n'a pas trouvé la fameuse clé dans les siennes.

— Mais, monsieur, mon mari ne m'est aperçu de rien. Il n'a rien emporté, même pas mégarde...

Et, nous jugeant suffisamment édifié, nous disons, en nous retirant:

— Pardonnez-nous encore ce matin, madame, la visite de plusieurs journalistes?

— Oh non! monsieur, au contraire.

— Et je puis le dire à vous avoir dérangée?

— Oui, monsieur.

LES COMPROMIS

CHEZ M. NAQUET

Est-il ou n'est-il pas en faute

M. Naquet est-il vraiment en faute?

Malgré toutes les apparences, les siens veulent bien croire et affirment qu'il va nous prouver aussitôt qu'il saura quelles accusations pèsent sur lui.

Le député du Vaucluse occupe, rue de Moscou, un bel appartement avec son neveu, M. Victor Courbemalle, qui lui sert de secrétaire, et de Mme Courbemalle, sa belle-sœur. Celle-ci est à Nice depuis plusieurs semaines et c'est précisément que serait en ce moment M. Naquet; telles sont les allégations de la famille que nous avons recueillies hier:

— M. Naquet, nous dit-on chez lui, est parti pour Nice, voici dix jours, pour répondre à belle-sœur souffrante; mais nous sommes sûrs qu'aussitôt qu'il connaîtra la nature des poursuites dépassées contre lui, il viendra se défendre et n'aura pas de peine à prouver son innocence absolue.

Cependant, comme nous demandons si l'on a reçu des nouvelles de M. Naquet, il nous est répondu que le député de Vaucluse a écrit à son neveu, voici huit jours, mais qu'on n'a pas eu de lettre plus récente. La demande de poursuites aurait été enfin, nous dit-on télégraphiée aussitôt à Nice, à la belle-sœur de M. Naquet et l'on persiste, chez lui, à considérer désormais son neveu comme hors cause.

Ce retour est cependant très improbable. M. Naquet, en effet, a pris soin de mettre en vitrée les plus précieux et quelques objets d'art auxquels il tenait particulièrement. C'est ainsi qu'il y a cinq jours on écrivit de Nice pour demander que deux caisses soient aussitôt expédiées, et les 3 mille, effectivement, dans un nom de la cuisinière que la belle-sœur de M. Naquet avait là-bas avec elle. Pour éviter les soupçons des gens de la maison, on raconta que la fille de cette cuisinière, Mlle Amagues, avait réussi à se placer à Nice et que c'était ses vêtements qu'on lui envoyait ainsi.

Enfin M. Naquet, en quittant Paris, a donné ordre que son courrier fut gardé par le concierge contrairement à l'habitude qu'il avait de toujours faire suivre ses lettres au cours des nombreux déplacements qu'il accomplissait à toutes les époques. Et de tout cela il résulte que ses co-locataires estiment M. Naquet définitivement en exil...

Ajoutons que, d'après une indiscrétion d'un ami de M. Naquet, on nous affirmait hier que le député poursuivi avait passé, voici trois jours, la frontière italienne et qu'il lui avait été envoyé à Turin, hôtel Cavour, des correspondances et une caisse pour les soins de sa belle-sœur de Nice.

Tout cela semblerait assez indiquer que M. Naquet ne songe pas encore au retour et qu'il n'est pas à Londres, comme certaines personnes l'avaient prétendu.

CHEZ M. LEVREY

M. Raphaël Viau, de la *Libre Parole*, a vu dans la soirée M. Levrey:

Devant moi, un homme à longue barbe, les yeux rougis, s'avance piteusement.

— Oui, — dit-il, — je sais pourquoi vous venez, c'est pour... l'affaire?

— Eh bien! continua M. Levrey, je ne puis rien vous dire, si ce n'est *que je suis un malheureux*. C'est quatre-vingt mille ou cent vingt mille qu'on m'accuse d'avoir touché! Qu'en sait-on? *Je suis bien malheureux*.

Pendant une demi-heure, c'est tout ce qu'il est possible de tirer de M. Levrey.

— Mais voyons, qu'allez-vous faire?

— Ce que je sais, moi! Fait-il d'un air égaré.

Et toujours revient cette phrase lamentable: « Je suis un malheureux! »

Du *Figaro*:

M. Levrey est à peu près infirme, ayant eu déjà deux attaques d'hémiplégie, et, depuis assez longtemps, il n'assistait plus aux séances.

La nouvelle des poursuites l'a surpris chez lui et a motivé une nouvelle crise.

Nous avons pu voir M. Levrey lui-même, et voici les explications qu'il nous a données d'une voix brisée:

— Je proteste de toutes mes forces! Je ne sais pas ce qui peut motiver cette épouvantable accusation. *Déjà, une première fois, j'avais été* entendu par M. de Franqueville, juge d'instruction, qui m'a montré un carnet appartenant à Arton et sur lequel, en regard de mon nom, figurait sur la première page le chiffre 8, écrit au crayon rouge.

Je déclarai à M. de Franqueville que j'ignore absolument ce que cela voulait dire et j'ajoutai sous la foi du serment, que jamais il ne m'avait été fait, par personne, de proposition tendant à obtenir de moi un vote favorable au projet du Panama.

C'est tout ce que je puis dire encore aujourd'hui et j'attends sans crainte les événements.

M. Saint-Martin

Comment il s'est constitué prisonnier

Tandis que M. Cochefert le cherchait à Carpentras, M. Saint-Martin était, paraît-il à Genève.

A la lecture des dépêches de Paris, il sautait dans le premier express en partance et débarquait hier matin, à la première heure, dans la capitale.

De la gare de Lyon, il se rendait en voiture au domicile de M. Félix Decori, 23, boulevard Poissonnière, et demandait au jeune maître de céans avec lequel ce qui conviendrait de faire en l'occurrence.

M. Saint-Martin, un méridional au tempérament fougueux, voulait se rendre immédiatement chez le juge d'instruction, il avait hâte de se disculper.

— Vous n'y pensez pas, lui dit M. Decori, vous ne trouveriez personne au Palais à cette heure matinale. Attendez donc l'après-midi; si vous voulez vous arrêter, ce sera toujours quelques heures de liberté de plus dont vous profiterez.

L'ancien député se rangea à ce sage avis et il se retira, sans doute dans un café, pour rédiger quelques lettres à l'adresse de directeurs de journaux parisiens.

M. Saint-Martin écrivit également à M. Le Poittevin pour lui dire qu'à une heure précise il se présenterait devant lui, afin de lui fournir sur *son cas* — et celui de M. Clovis Hugues — toutes les explications désirables.

Bonjour monsieur Saint-Martin

Mr Decori s'était mis à la disposition de M. Saint-Martin et lui avait donné rendez-vous au Palais pour midi et demie.

A cette heure, M. Decori retrouvait M. Saint-Martin dans la cour de la Sainte-Chapelle et se rendait avec son client au cabinet de M. Le Poittevin. Chemin faisant, M. Decori et M. Saint Martin rencontraient le chef de la Sûreté, qui les saluait respectueusement l'un et l'autre. Ah! si M. Cochefert avait su!... Mais pourvu-t-il se douter que ce petit homme piétinant vêtu d'un pardessus ayant été autrefois *mastic*, coiffé d'un chapeau plat tenant le milieu entre le béret de l'étudiant et la casquette du marchand de marrons, était précisément le Saint-Martin qu'il avait vainement cherché à Avignon à Carpentras et même en d'autres lieux!

Quand l'avocat et l'ex-député se présentèrent dans la sinistre galerie du petit parquet, M. Le Poittevin n'était pas encore à son cabinet. Il fut le distingué M. Bourgongne, l'attaché au parquet assistant M. Le Poittevin, qui reçut l'accusé et son défenseur. Le magistrat instructeur n'arriva qu'à deux heures et demie. Pendant tout ce temps, M. Saint-Martin se tint dans le cabinet du juge, où fut amené Arton, qui dit saustitué à M. Saint-Martin:

— Je vous prie de m'excuser de l'ennui qui vous arrive; mais on m'a moralement mis dans l'obligation de parler et je n'ai pu faire autrement que de vous nommer. Pardonnez-moi.

M. de Saint-Martin ne fit aucune réponse. Il était affalé dans un fauteuil.

A l'arrivée de M. Le Poittevin, le juge interrogeant reprenait tenante. M. Saint-Martin, non sans avoir annoncé à Me Decori qu'il serait obligé de transformer en mandat d'arrêt le mandat d'amener dont il était porteur.

Mais, ajouta M. Le Poittevin, vous pourrez, maître Decori, communiquer avec M. Saint-Martin dans deux ou trois jours.

M. Decori s'est alors retiré, et M. Le Poittevin, un quart d'heure après, allait informer M. le procureur général que M. Saint-Martin venait de se constituer prisonnier.

Puis le juge d'instruction reprenait bientôt l'interrogatoire du prisonnier, qui se prolongeait très tard dans la soirée.

Vers cinq heures, on inconnu se présentait au petit parquet et demandait à parler à M. Le Poittevin.

Reçu par M. Bourgongne, il dit à ce dernier:

— Je suis depuis longtemps l'obligé de M. Saint-Martin. Il doit avoir besoin d'argent. Je vais me mettre à sa disposition pour lui être utile...

Pendant ce temps, Arton, fumant des cigarettes, se trouvait dans une salle à côté du cabinet du juge.

Arton veut qu'on « marche »

Vers quatre heures, Arton a appris la demande de poursuites déposée contre quatre parlementaires.

— Allons, s'est-il écrié, on veut procéder par paquets. C'est bien... Mais il faudra, en fin de compte, arriver à cette solution: ou poursuivre tous ceux que j'ai nommés ou ne poursuivre personne. *Du reste, je me réserve de parler en cour* d'assises et d'expliquer, comme je l'ai fait à l'instruction, à quels parlementaires j'ai remis moi-même de l'argent et à quels autres j'en ai fait remettre par des intermédiaires. M. Saint-Martin sera à même, sur nombre de points, de compléter et de justifier mes renseignements.

En effet, s'il fut en croire les bruits du Palais, M. Saint-Martin aurait été lui-même un corrupteur émérite à la solde d'Arton. L'ex-député boulangiste de Paris aurait, à lui seul, fait violence à la conscience d'une dizaine de députés. Mais on affirme aussi — et c'est certainement l'opinion de M. Clovis Hugues — que M. Saint-Martin *se serait servi du nom d'un certain nombre* de ses collègues pour se faire remettre par Arton des sommes d'argent qu'il aurait tout simplement empochées.

Si M. Saint-Martin consent à parler un jour — pourquoi ne parlerait-il pas? — le juge d'instruction en apprendra certainement de drôles.

En attendant, l'ancien député — prisonnier volontaire — se défend comme un beau diable d'avoir trompé dans le panama.

La Journée de Dimanche

Paris, 28 mars. — Après l'agitation, le calme! Dans les couloirs aujourd'hui on ne rencontre que quelques journalistes appelés par leur devoir professionnel. La Commission des poursuites s'est réunie à 2 heures 1/4, sous la présidence de M. Théophile Goujon.

AU LUXEMBOURG

La matinée dans les couloirs. — Opinions de MM. Marcère et Treillo

Peu de sénateurs sont venus au Luxembourg ce matin; du reste, la haute Assemblée ne s'est ou désavait apprendre d'une façon précise ce qui s'y avait de vrai dans tous les bruits mis en circulation au sujet des révélations faites par Arton à M. Le Poittevin.

On se livrait à de nombreux commentaires sur l'attitude de ce juge d'instruction. Pourquoi a-t-il retardé la communication des dossiers en invoquant le bizarre prétexte qu'ils étaient sous clef et que le greffier habitait la banlieue?... Charenton n'est pas assez éloigné de Paris pour qu'on ne puisse s'y rendre très rapidement en voiture. Il est certain que M. Le Poittevin a passé sa matinée à examiner et à classer les pièces de la procédure qu'il a consenti à remettre à la commission. Craignait-il de faire hier soir ce travail trop hâtivement? Telles sont les questions que l'on se pose?...

On commente beaucoup une interview de M. Le Poittevin parue dans le *Jour* et l'on s'accorde à dire que, si elle est exacte, ce magistrat est doué d'une certaine intempérance de langage. En effet, il aurait parlé de M. Mareère, ancien parlement *ires compromis* et dit plaisamment qu'hier on n'avait eu que la première charrette. Puis le juge d'instruction avait ajouté que 8 parlementaires compatriotes étaient morts, en souhaitant charitablement pais à leurs cendres!...

Que signifie cette façon de s'exprimer quoique notre confrère se soit fait une spécialité des scandales du Panama, étant donné parfois des informations exactes, on ne peut que souhaiter qu'il ait été mal renseigné en cette circonstance. Dans tous les cas, la manière de parler qu'il attribue à M. Le Poittevin produit une impression déplorable parmi tous ceux qui attendent avec anxiété la fin de l'acte du drame politique et judiciaire qui se joue aujourd'hui.

M. Boyer filé par la police

M. Antide Boyer vient d'arriver au Palais-Bourbon pour demander à être entendu par la commission. Il raconte dans la salle des Pas-Perdus que depuis quatre jours il est filé par des agents de la sûreté qui ne le quittent pas d'une semelle.

Hier soir, au sortir de la séance de la Chambre, il a été suivi jusqu'à son domicile par quatre de ces agents.

La nuit précédente, obligé d'aller lui-même chercher un médicament à une pharmacie pour une personne de sa famille actuellement malade il a trouvé les agents à sa porte qui l'ont suivi jusqu'à la pharmacie et de nouveau de la pharmacie à son domicile.

REMISE DES DOCUMENTS

A 10 h. 1/2 M. Le Poittevin accompagné de son greffier M. Berthelomie, s'est rendu chez le procureur général. Le but de la visite de M. Le Poittevin à M. Bertrand était le renvoi au procureur général des pièces et documents que le garde des sceaux s'était engagé au cours de la séance d'hier soir à communiquer à la commission nommée par la Chambre pour examiner les demandes de poursuites.

Quelques minutes après M. Berthelomié revenait seul au cabinet du juge. A heures M. Le Poittevin regagnait son cabinet.

INTERROGATOIRE D'ARTON

M. Le Poittevin a interrogé ce matin Arton à la Conciergerie. Après le déjeuner, le juge d'instruction a entendu de nouveau l'inculpé, mais cette fois, Arton est venu dans le cabinet de M. Le Poittevin qui lui a fait subir un long interrogatoire.

Confrontation avec St-Martin

M. Le Poittevin a ensuite fait extraire de sa cellule M. St-Martin qu'il a questionné sur les diverses charges relevées contre lui et contre les parlementaires dont les noms ont été prononcés à plusieurs reprises lors des différentes instructions ouvertes sur les scandales de Panama.

Après avoir entendu séparément chacun des deux inculpés, M. Poittevin les a interrogés contradictoirement.

Mme Arton et sa fille venaient vers 4 h. 1/2 voir Arton dont l'état de santé ne paraît pas inquiétant. Arton a été ensuite entendu cet *après midi* par le juge d'instruction.

Y avait-il d'autres noms dans la demande de poursuites

Vers 5 heures 1/2, au moment où M. Le Poittevin partait du palais de justice, il a été abordé par plusieurs journalistes qui l'ont déterminé à entrer au café du Barreau. Interrogé sur l'affaire Arton, ce magistrat a déclaré qu'il avait passé son après-midi à interroger Arton et St-Martin.

A une question précise d'un de nos confrères, le pressant de lui dire si la demande en autorisation de poursuites contre les parlementaires compromis dans l'affaire du Panama qu'il avait transmise au procureur général ne contenait que les noms de MM. Henri Maret, Antide Boyer, Alfred Naquet, députés et Levrey, sénateur, M. Le Poittevin a répondu d'une façon évasive.

LE GARDE DES SCEAUX

devant la commission des poursuites

La commission des poursuites s'est réunie à 2 h. 1/4 sous la présidence de M. Théophile Goujon. Presque aussitôt le garde des sceaux a été introduit. Il venait remettre à la commission les pièces dont la communication avait été promise hier, à savoir:

1° Une sorte d'exposé général fait par Arton de son rôle dans l'affaire de Panama;

2° Le carnet de poche et l'agenda sur lequel Arton inscrivait ses notes quotidiennes;

3° La liste saisie chez M. Deschamps.

Le ministre a fourni quelques explications sur ces pièces et sur le voyage de M. Le Poittevin à Londres.

M. Goujon a alors demandé la communication du rapport adressé par M. Le Poittevin au procureur général en vue des demandes en autorisations de poursuites.

Le garde des sceaux a consenti à cette communication, en déclarant qu'il n'existait qu'un seul rapport en date du 26 mars dernier. Cette pièce a été remise à la Commission.

La commission a conservé, à l'examen de ces documents, une grande partie de la séance. Entre temps une discussion s'est engagée sur le point de savoir s'il y avait lieu de demander communication des « cotés » ou dossiers personnels de chacun des députés contre lesquels des poursuites sont demandées.

Les commissaires sont divisés

A sept heures la séance de la commission durait encore. Le bruit se répand que les commissaires sont très divisés. Les uns voudraient que de nouveaux documents soient communiqués d'autres estiment que les carnets et le rapport d'Arton ne constituent pas des preuves suffisantes d'autres encore font observer qu'exiger la communication des pièces de l'instruction serait empiéter sur le terrain du juge.

On juge dans ces conditions qu'on ne peut prévoir encore à quelles résolution s'arrêtera la commission.

Les couloirs

Pendant la réunion de la commission des poursuites, les couloirs du Palais-Bourbon n'ont pas cessé d'être animés. Beaucoup de députés attendaient comme les journalistes les résultats de cette séance qui ne pouvaient qu'offrir le plus vif intérêt puisque, pour la première fois, on devait apprendre d'une façon précise ce qu'il y avait de vrai dans tous les bruits mis en circulation au sujet des révélations faites par Arton à M. Le Poittevin.

On se livrait à de nombreux commentaires sur l'attitude de ce juge d'instruction. Pourquoi a-t-il retardé la communication des dossiers en invoquant le bizarre prétexte qu'ils étaient sous clef et que le greffier habitait la banlieue?... Charenton n'est pas assez éloigné de Paris pour qu'on ne puisse s'y rendre très rapidement en voiture. Il est certain que M. Le Poittevin a passé sa matinée à examiner et à classer les pièces de la procédure qu'il a consenti à remettre à la commission. Craignait-il de faire hier soir ce travail trop hâtivement? Telles sont les questions que l'on se pose?...

On commente beaucoup une interview de M. Le Poittevin parue dans le *Jour* et l'on s'accorde à dire que, si elle est exacte, ce magistrat est doué d'une certaine intempérance de langage. En effet, il aurait parlé de M. Mareère, ancien parlement *ires compromis* et dit plaisamment qu'hier on n'avait eu que la première charrette. Puis le juge d'instruction avait ajouté que 8 parlementaires compatriotes étaient morts, en souhaitant charitablement pais à leurs cendres!...

Que signifie cette façon de s'exprimer quoique notre confrère se soit fait une spécialité des scandales du Panama, étant donné parfois des informations exactes, on ne peut que souhaiter qu'il ait été mal renseigné en cette circonstance. Dans tous les cas, la manière de parler qu'il attribue à M. Le Poittevin produit une impression déplorable parmi tous ceux qui attendent avec anxiété la fin de l'acte du drame politique et judiciaire qui se joue aujourd'hui.

D'AUTRES FOURNÉES

L'*Agence Nationale* nous téléphone:

La grosse nouvelle du jour, c'est qu'une seconde « fournée » de demandes en autorisation de poursuites se prépare. Il semble croire que la Chambre en serait saisie *jeudi*, certains prétendent même qu'elles lui seront soumises aussitôt qu'elle aura statué sur celles qui visent MM. Naquet, Maret et Antide Boyer.

Cette fournée comprendrait cinq députés et un sénateur, parmi lesquels on citait ce matin M. Le Poittevin a dû voir tout cet après-midi, l'un de ceux-ci errer de groupe en groupe, l'air très inquiet et s'informant de la nature des documents livrés à la commission.

La seconde fournée ne serait pas la dernière. Il y en aurait une troisième comprenant quatre noms.

On arriverait ainsi au chiffre indiqué par le garde des sceaux lui-même, lorsqu'il déclarait hier à la Commission les parlementaires compromis sont au nombre de trente.

A ces treize, il faut ajouter douze anciens parlementaires et huit morts. On a ainsi le chiffre de 33 qui semble être celui des révélations d'Arton.

Le bruit court que l'arrestation de plusieurs Dès deux anciens parlementaires serait imminente. Le juge d'instruction s'attendrait plus pour les envoyer rejoindre M. Saint-Martin au *Dépôt que le vote des premières autorisations de* poursuites.

L'instruction va donc entrer dans la phase décisive.

C'est ce qu'annonçaient hier MM. Méline et Barthou lorsqu'ils déclaraient à de nombreux députés « que le gouvernement voulait laisser toute liberté au juge d'instruction, mais que la lumière complète serait faite avant les vacances de Pâques et que, non content de poursuivre tous ceux que le juge désignera, le gouvernement communiquera à la Chambre, aussitôt l'instruction close, le dossier.

Ce sont ces déclarations qui ont déterminé le revirement que l'on peut constater aujourd'hui dans l'esprit de la Chambre. On est disposé, en effet, à faire crédit au gouvernement, mais à condition qu'il tendra toutes ses ressources